

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Pourquoi signer ce document ? Le DER fournit des informations clefs sur LA BOUTIQUE DES PLACEMENTS, nos activités et la réglementation applicable. Il doit être remis lors du premier rendez-vous et signé par le Client pour que le cabinet puisse apporter la preuve de sa remise. Mais il doit aussi être soumis de nouveau pour signature à chaque mise à jour significative, avant de procéder à une nouvelle opération. Nous pouvons donc être amenés à vous faire signer ce « Document d'Entrée en Relation » même si vous êtes déjà client du cabinet et en relation avec notre société depuis longtemps.

❖ PRÉSENTATION DE LA BOUTIQUE

Raphaël OZIEL exerce dans le cadre d'une Société par Action Simplifiée à associé Unique, au capital de 10 000€, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 885 258 384 et dont la dénomination sociale est [boutiquedesplacements.com](https://www.boutiquedesplacements.com) avec pour nom commercial LA BOUTIQUE DES PLACEMENTS. Son siège social est situé au 78 boulevard des Batignolles 75017 Paris.

Site internet : <https://www.boutiquedesplacements.com/>

Contact : 06.13.45.71.22 ou roziel@boutiquedesplacements.com

❖ ACTIVITÉS EXERCÉES

▪ Conseiller en investissement financier

Conseiller en investissements financiers référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 20006327. Adhérent et membre de l'ANACOFI-CIF sous le N° E009458.

LA BOUTIQUE DES PLACEMENTS n'entretient aucune relation significative de nature capitalistique avec des établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif).

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans le rapport de conseil qui vous sera soumis.

▪ Courtage en assurance ou réassurance

Courtier en assurance référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance sous le n° 20006327 (Cette immatriculation peut être vérifiée auprès de l'ORIAS, sur son site internet www.orias.fr) et positionné dans la catégorie « B » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ; il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le cabinet travaille.

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

- Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement

Etablissement(s) de crédit, de financement ou de paiement représentant plus de 33% du chiffre d'affaires au titre de l'activité d'intermédiation en N-1 : **Néant**

Etablissements avec lesquels il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital d'un établissement de crédit, de financement ou de paiement) : **Néant**.

❖ PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles sont sauvegardées et le cas échéant communiquées à nos partenaires pour le bon déroulé des opérations que vous voudrez nous confier et la qualité de la relation client.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches pourront être conservées pendant cinq (5) ans après la fin de la relation d'affaire, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige. Conformément à la loi « *informatique et liberté* », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant LA BOUTIQUE DES PLACEMENTS.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

❖ ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Cette assurance est souscrite auprès de AIG EUROPE SA, dont le numéro de contrat d'adhésion est RD01326936R.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF.

❖ NOS PARTENAIRES

LA BOUTIQUE DES PLACEMENTS bénéficie de nombreux partenariats et vous propose plus de 50 solutions, vous trouverez ci-dessous une liste non-exhaustives des principales sociétés :

NATURE	NOM	RÉMUNERATION
Sociétés de gestion de fonds immobiliers	Alderan, Alpeys Partenaires, Atland Voisin, Kyaneos AM, Perial, Sofidy, Sogenial...	Commission environ 50% Des frais de souscription = pas de surcoût
Organismes de crédit & courtage crédit	CACF, CAFPI, Pierres by Alpeys, Primonial Financement...	Commission de 0 euros

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION**❖ TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS**

Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/201En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse de LA BOUTIQUE DES PLACEMENTS (78 boulevards des Batignolles, 75017, Paris) qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai. Puis elle disposera de 1 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

À défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- l'ANACOFI-CIF, 92 rue d'Amsterdam, 75009, Paris
- le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02 (www.amf-france.org/fr/le-mediateur)
- l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 4 place de Budapest 75436 Paris Cedex 09.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

❖ Autorités de tutelle

Au titre de l'activité de conseil en investissement financier : L'AMF – L'Autorité des Marchés Financiers – 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex.

Au titre de l'activité d'intermédiaire en assurance et d'intermédiaire en opérations de banque et service de paiement : ACPR – Autorité de Contrôle et de Résolution – 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris

Je soussigné(e) / nous soussignés

reconnais(sons) avoir pris connaissance du document d'entrée en relation.

À _____ Le _____

Signature(s) :